

	Règlement	Validé le 01.07.2026
	Règlement sur l'organisation scolaire à l'attention des parents et représentants légaux Version FALC	

RÈGLEMENT SUR L'ORGANISATION SCOLAIRE À L'ATTENTION DES PARENTS ET REPRÉSENTANTS LÉGAUX VERSION FALC*

**Ce document est écrit en FALC. Certains détails sont plus courts. Certains détails ne sont pas écrits. Si quelque chose n'est pas clair, le Règlement complet est le document officiel.*



BIENVENUE

Votre enfant est élève à l'École Clos Fleuri.

Nous travaillons avec vous pour l'aider à :

- apprendre ;
- développer son autonomie ;
- grandir ;
- préparer son avenir.

Nous souhaitons construire une relation de confiance avec vous.

ENSEMBLE POUR VOTRE ENFANT

Vous êtes les premiers responsables de votre enfant.

L'École et les parents travaillent ensemble.

Nous échangeons régulièrement des informations pour accompagner votre enfant au mieux.

Même en cas de séparation ou de divorce, nous encourageons les deux parents à participer à la vie scolaire de leur enfant.

LE PROJET DE VOTRE ENFANT

Chaque élève a un projet personnalisé.

	Règlement	Validé le 01.07.2026
	Règlement sur l'organisation scolaire à l'attention des parents et représentants légaux Version FALC	

Ce projet s'appelle le PPI (Projet pédagogique individualisé).

Le PPI décrit :

- les objectifs de votre enfant ;
- ses besoins ;
- ses progrès ;
- les moyens mis en place pour l'aider.

Le PPI est préparé avec les professionnels et les parents.

Un bilan est réalisé régulièrement.

COMMENT COMMUNIQUER AVEC L'ÉCOLE ?

L'École utilise :

- Klapp ;
- le cahier de communication ;
- les courriers officiels.

Nous vous demandons de consulter ces informations régulièrement.

Pour les absences, les retards et les informations importantes, utilisez Klapp.

Les applications comme WhatsApp ne sont pas utilisées pour les communications officielles.

HORAIRES

Votre enfant doit respecter les horaires de l'École et du transport scolaire.

Nous vous demandons de veiller :

- aux heures d'arrivée ;
- aux heures de départ ;
- aux périodes de vacances ;
- aux jours de congé.

	Règlement	Validé le 01.07.2026
	Règlement sur l'organisation scolaire à l'attention des parents et représentants légaux Version FALC	

Si un changement est prévu, l'École vous informe.

ABSENCES

Si votre enfant est absent :

- informez l'École ;
- informez aussi le chauffeur du transport scolaire.

Merci de le faire dès que possible.

Si votre enfant est malade plus de 5 jours d'école, un certificat médical est demandé.

RETARDS

Si votre enfant arrive en retard :

- avertissez l'École ;
- avertissez le chauffeur si le transport scolaire est concerné.

Des retards fréquents peuvent entraîner une discussion avec les parents.

JOURS JOKER

Chaque année scolaire, vous disposez de :

- 4 demi-journées Joker.

Ces absences :

- ne doivent pas être justifiées ;
- doivent être annoncées à l'avance.

Les jours Joker ne peuvent pas être reportés à l'année suivante, ni utilisés lors du premier jour de l'année scolaire.

	Règlement	Validé le 01.07.2026
	Règlement sur l'organisation scolaire à l'attention des parents et représentants légaux Version FALC	

CONGÉS EXTRAORDINAIRES

Pour certaines situations particulières, vous pouvez demander un congé exceptionnel.

La demande doit être faite par écrit avant le congé à la direction/au responsable pédagogique.

L'École vous communique sa décision.

SORTIES, PROJETS ET CAMPS

L'École organise parfois :

- des sorties ;
- des projets ;
- des camps.

Ces activités font partie de l'école.

La participation est obligatoire.

Vous recevez les informations utiles avant l'activité.

SANTÉ

Informez l'École si votre enfant :

- est malade ;
- a une allergie ;
- prend un traitement ;
- a un besoin particulier.

Merci de nous transmettre rapidement toute information importante concernant sa santé.

MÉDICAMENTS

Si votre enfant doit prendre un médicament à l'École :

	Règlement	Validé le 01.07.2026
	Règlement sur l'organisation scolaire à l'attention des parents et représentants légaux Version FALC	

- vous devez en informer l'École ;
- fournir les documents demandés ;

Les collaborateurs suivront les consignes de l'infirmière scolaire.

MALADIES TRANSMISSIBLES ET POUX

Si votre enfant a :

- des poux ;
- une maladie contagieuse ;
- un problème de santé pouvant être transmis à d'autres personnes,

merci d'en informer rapidement l'École.

Cela permet de protéger tous les élèves.

VACCINATIONS ET CONTRÔLES MÉDICAUX

Certaines vaccinations ou certains contrôles médicaux peuvent être proposés dans le cadre scolaire.

Vous êtes informés à l'avance.

Votre accord est demandé lorsque cela est nécessaire.

CONTRÔLE DENTAIRE

Un contrôle dentaire est organisé chaque année pendant la scolarité obligatoire.

Ce contrôle est obligatoire.

Vous pouvez toutefois fournir une attestation de votre dentiste.

HYGIÈNE

Nous vous demandons de veiller à ce que votre enfant :

- soit propre ;

	Règlement	Validé le 01.07.2026
	Règlement sur l'organisation scolaire à l'attention des parents et représentants légaux Version FALC	

- porte des vêtements adaptés ;
- soit prêt pour les activités prévues.

Si vous rencontrez des difficultés, l'École peut vous accompagner.

RESPECT ET COMPORTEMENT

À l'École, chacun doit :

- respecter les autres élèves ;
- respecter les adultes ;
- respecter les différences ;
- respecter les règles.

Les violences, insultes, humiliations ou discriminations ne sont pas acceptées.

RESPECT DU MATÉRIEL

Votre enfant doit prendre soin :

- du matériel scolaire ;
- des locaux ;
- des équipements.

En cas de dommage volontaire, une participation financière peut être demandée. Les parents doivent avoir une assurance responsabilité civile privée. Cette assurance peut payer certains dégâts causés par votre enfant.

TÉLÉPHONES ET APPAREILS ÉLECTRONIQUES

Les téléphones portables et appareils personnels ne sont pas autorisés pendant le temps scolaire.

Une exception est possible avec l'autorisation d'un professionnel.

Il est interdit de prendre des photos, des vidéos ou des enregistrements sans autorisation.

	Règlement	Validé le 01.07.2026
	Règlement sur l'organisation scolaire à l'attention des parents et représentants légaux Version FALC	

INTERNET

Les outils numériques sont utilisés uniquement dans un cadre éducatif.

L'accès à internet est surveillé par les professionnels.

TRANSPORT SCOLAIRE

Lorsque votre enfant bénéficie d'un transport scolaire :

- il doit respecter le chauffeur ;
- il doit respecter les autres passagers ;
- il doit respecter le matériel ;
- il doit suivre les consignes de sécurité.

Les parents annoncent les absences ou les retards au transporteur.

PROTECTION DES DONNÉES

L'École protège les données personnelles des élèves et des familles.

Les informations concernant votre enfant sont traitées de manière confidentielle.

Nous vous demandons également de respecter la vie privée des autres élèves et de leurs familles.

	Règlement	Validé le 01.07.2026
	Règlement sur l'organisation scolaire à l'attention des parents et représentants légaux Version FALC	

UNE QUESTION ?

Vous pouvez contacter :

- l'enseignant de votre enfant ;
- le responsable pédagogique ;
- la direction du secteur École.

Nous sommes à votre disposition pour vous aider.

Merci de votre confiance et de votre collaboration.

FONDATION CLOS FLEURI

Damien Dandelot
Directeur